



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 864

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur une éventuelle décentralisation de la médecine scolaire. Relayant la volonté de décentralisation du Premier ministre, certains responsables ont avancé l'idée selon laquelle les départements se verraient prochainement attribuer une compétence dans ce domaine. Il lui demande de bien vouloir confirmer ou infirmer cette annonce.

Texte de la réponse

La politique de décentralisation et de réforme de l'Etat, destinée à construire une « République de proximité », sera mise en œuvre dans la concertation, avec pragmatisme et le cas échéant après expérimentation. Le Parlement sera très directement associé, dès l'automne prochain, à cette démarche à travers l'examen, d'une part, d'un projet de loi constitutionnelle, visant notamment à inscrire la région dans la Constitution et à autoriser l'expérimentation et, d'autre part, d'un projet de loi comprenant un volet de transfert de compétences immédiat et général et un volet traçant le cadre des expérimentations, qui seront soumis à votre examen. S'agissant d'une réforme visant à renforcer la démocratie locale, qui fera l'objet d'un débat national et d'une large concertation, on ne peut préjuger du résultat de la discussion qui va s'ouvrir. En tout état de cause, les solutions qui seront adoptées seront toujours marquées par le souci de la rationalisation de l'action publique et la cohérence des interventions de l'Etat et des collectivités territoriales. En ce qui concerne plus précisément la médecine scolaire, il n'y a, pour le moment, aucun projet particulier du Gouvernement relatif à un transfert de compétences.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 864

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2695

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3255